



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
Council of Ministers of Education, Canada

## L'éducation au Canada

Avec près de 10 millions de kilomètres carrés (3,8 millions de milles carrés), le Canada est le deuxième plus vaste pays du monde. La densité de sa population, une des plus faibles de la planète, est de 3,3 personnes par kilomètre carré et son produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait à 38 495 \$CAN en 2003. La majorité des 32,1 millions de Canadiennes et Canadiens vivent dans les quatre principaux centres urbains et à moins de 300 kilomètres de la frontière sud bordant les États-Unis. Un des défis du Canada consiste à offrir une éducation de qualité pour tous qui réponde aux besoins des grandes agglomérations ainsi que des petites collectivités isolées et des communautés autochtones.

### Responsabilité de l'éducation

**Responsabilité** – Au Canada, il n'y a ni ministère fédéral de l'Éducation ni système national intégré d'éducation. Dans le système fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada stipule que, dans « chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Dans les 13 instances – 10 provinces et trois territoires, les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'éducation primaire et secondaire à l'intérieur de leurs frontières. Dans certaines provinces et certains territoires, la responsabilité de l'éducation primaire-secondaire et celle de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle sont confiées à deux ministères distincts. Les établissements d'enseignement postsecondaire jouissent d'une autonomie variable les mettant plus ou moins à l'abri d'une intervention directe du gouvernement provincial.

**Différences régionales** – Bien qu'il y ait de très nombreuses similitudes entre les systèmes d'éducation des provinces et territoires du Canada, il y a également des différences importantes qui témoignent de la géographie, de l'histoire, de la culture et des besoins particuliers de la population desservie. Le caractère vaste, diversifié et largement accessible des systèmes d'éducation du Canada atteste l'importance accordée à l'éducation par la société.

### Éducation primaire et secondaire

**Rôle du gouvernement** – L'éducation publique est gratuite pour tous les citoyens et citoyennes et tous les résidents et résidentes permanents du Canada, jusqu'à la fin du secondaire, qu'ils terminent habituellement à l'âge de 18 ans. Chaque province et territoire compte un ministère de l'Éducation ou deux, chacun dirigé par un membre élu

de la législature nommé au poste de ministre par le leader du gouvernement provincial ou territorial. Les sous-ministres sont des fonctionnaires qui s'occupent du fonctionnement de leur ministère respectif. Les ministères assurent une gestion éducationnelle, administrative et financière, offrent un soutien aux écoles, déterminent les services éducatifs devant être dispensés et établissent les politiques et les mesures législatives encadrant l'éducation. L'élaboration des programmes d'études, les évaluations, les conditions de travail du personnel enseignant, la formule de financement, l'équité et l'innovation technologique relèvent, entre autres choses, de leur responsabilité.

**Gestion locale** – La gestion locale de l'éducation est habituellement confiée aux conseils et commissions scolaires, aux districts scolaires, aux divisions scolaires ou aux conseils d'éducation de district. Les pouvoirs délégués à ces autorités locales, dont les membres sont élus par le public, sont déterminés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et portent généralement sur le fonctionnement et l'administration (notamment financière) du groupe d'écoles dont elles ont la charge, sur la mise en œuvre des programmes d'études, sur le personnel enseignant, sur l'inscription des élèves et sur la proposition de nouvelles constructions ou d'autres dépenses importantes. Le Canada compte quelque 15 500 écoles – 10 100 écoles primaires, 3400 écoles secondaires et 2000 écoles mixtes primaires-secondaires – et en moyenne 351 élèves par école. En 2002-2003, les provinces et territoires ont signalé que cinq millions d'élèves fréquentaient les écoles primaires et secondaires publiques. Le Canada étant un pays bilingue (français-anglais), chaque province et territoire (sauf le Québec) a créé des conseils scolaires francophones pour gérer le réseau d'écoles de langue française qui, à l'intérieur de ses frontières, desservent la minorité linguistique d'expression française. Au Québec, la même structure existe pour l'éducation en anglais langue première.

**Financement** – Le financement public de l'éducation est assuré directement par le gouvernement provincial ou territorial ou, à divers degrés, par des transferts provinciaux conjugués à des taxes locales perçues par le gouvernement local ou par les conseils et les commissions dotés de pouvoirs de taxation. Les règlements provinciaux et territoriaux, qui sont revus annuellement, établissent la structure de financement qui fixe le niveau de l'aide financière versée à chaque conseil ou commission scolaire au sein de chaque province et territoire, en fonction, entre autres facteurs, du nombre d'élèves, des besoins spéciaux et de la collectivité desservie. En 2002-2003, près de 40 milliards de dollars ont été consacrés à l'éducation primaire et secondaire publique au Canada, soit environ 7950 \$ par élève. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux ont affecté, en 2002-2003, 13,4 p. 100 de toutes leurs dépenses à l'éducation primaire et secondaire publique, soit 3,3 p. 100 du produit intérieur brut.

**Personnel enseignant** – En 2000-2001, les systèmes d'éducation primaire et secondaire du Canada employaient près de 310 000 éducatrices et éducateurs, qui comptaient généralement à leur actif quatre ou cinq ans d'études postsecondaires. Il s'agit principalement d'enseignantes et enseignants, mais également de directrices et directeurs d'école et de leurs adjointes et adjoints, de consultantes et consultants et de conseillères et conseillers. Ils sont autorisés à exercer leur profession par les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux. La plupart des enseignantes et enseignants du

niveau secondaire sont spécialisés dans les cours qu'ils donnent. Certains conseils, commissions et districts scolaires sont aux prises avec une pénurie de personnel enseignant du niveau secondaire spécialisé dans des matières telles que la technologie et les mathématiques.

**Éducation préscolaire** – La plupart des provinces et territoires offrent une éducation non obligatoire aux enfants de cinq ans avant la 1<sup>re</sup> année, par l'entremise d'écoles maternelles administrées par les autorités scolaires locales. Dans une province, l'éducation préscolaire est obligatoire; dans d'autres, elle est accessible à partir de l'âge de quatre ans, voire plus tôt. À l'échelle pancanadienne, 95 p. 100 des enfants de cinq ans fréquentent le niveau préscolaire ou l'école primaire et plus de 40 p. 100 des enfants de quatre ans sont inscrits à la maternelle, bien qu'il y ait d'importantes variations d'une province ou d'un territoire à l'autre. L'intensité des programmes varie elle aussi puisqu'il revient aux commissions et conseils scolaires de décider s'ils offrent des programmes d'une demi-journée ou d'une journée complète.

**Éducation primaire** – L'âge de la fréquentation scolaire obligatoire varie d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais la plupart des provinces et territoires exigent la présence à l'école à partir de l'âge de six ans, jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans certains cas, la fréquentation scolaire obligatoire débute à cinq ans et dans d'autres, elle se poursuit jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Dans la plupart des provinces et territoires, l'éducation primaire dure entre six et huit ans. Elle est parfois suivie de l'école secondaire intermédiaire ou de l'école secondaire de 1<sup>er</sup> cycle menant à l'école secondaire (Figure 1). Le programme d'études primaires met l'accent sur les matières de base que sont la langue, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences, l'initiation aux arts et, dans certaines provinces et certains territoires, l'apprentissage d'une deuxième langue. Plusieurs provinces et territoires insistent de plus en plus sur l'alphabétisation, particulièrement chez les garçons, dont les tests ont démontré qu'ils prenaient du retard par rapport aux filles pour ce qui était de la maîtrise de la langue. Presque 98 p. 100 des élèves du primaire passent au niveau secondaire.

**Éducation secondaire** – L'école secondaire couvre les quatre à six dernières années de la fréquentation scolaire obligatoire. La première année, les élèves suivent surtout des cours obligatoires, avec quelques cours à option. La proportion de cours à option augmente dans les dernières années pour permettre aux élèves de suivre des cours spécialisés qui les préparent au marché du travail ou qui répondent aux divers critères d'admission des établissements postsecondaires. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent le nombre prescrit de cours obligatoires et de cours à option. Dans la plupart des cas, les programmes de formation professionnelle et les programmes d'enseignement général sont offerts dans les mêmes écoles secondaires, où les élèves désireux de s'orienter vers un métier précis peuvent suivre certains programmes plus courts ne menant pas au diplôme. Pendant l'année scolaire 1999-2000, plus de 90 p. 100 des jeunes de 16 ans (l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire dans plusieurs provinces et territoires) fréquentaient l'école. En 2003, 75,6 p. 100 des élèves ont terminé avec succès leur secondaire, 81 p. 100 des filles et 70 p. 100 des garçons ayant obtenu leur diplôme. (En raison d'un changement à la structure de l'enseignement

secondaire de deuxième cycle en Ontario, deux groupes d'élèves ont obtenu leur diplôme en 2003 et ne sont pas inclus dans les données ci-dessus. Les diplômées et diplômés de l'Ontario représentent environ 37 p. 100 du total de l'ensemble du Canada.) Le taux global d'obtention du diplôme est relativement stable depuis cinq ans.

**Écoles privées et séparées** – Dans plusieurs provinces et territoires, des écoles privées, séparées ou indépendantes offrent une option autre que l'école publique. Elles sont néanmoins tenues de respecter les normes générales prescrites par le ministère de l'Éducation. Elles imposent habituellement des frais de scolarité et offrent un vaste éventail d'options en fonction des intérêts, de la religion, de la langue ou de la situation scolaire des élèves. Alors que le système public est mixte, plusieurs écoles privées dispensent une éducation exclusivement aux filles ou aux garçons. Dans la plupart des cas, la province ou le territoire finance partiellement ces écoles.

**Figure 1 – Organisation et structure de l'éducation primaire et secondaire**

**Niveaux au sein des écoles primaires et secondaires selon la province ou le territoire**

Terre-Neuve-et-Labrador	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Île-du-Prince-Édouard	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouvelle-Écosse	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouveau-Brunswick – anglophone	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouveau-Brunswick – francophone	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Québec – enseignement général	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Québec – formation professionnelle											10	11	12	13	
Ontario	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Manitoba	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Saskatchewan	P	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Alberta	P	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Colombie-Britannique	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Yukon	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Territoires du Nord-Ouest	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nunavut	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		

  

P	Préscolaire non offert à tous
P	Préscolaire offert à tous
	Primaire
	Secondaire de 1 <sup>er</sup> cycle/intermédiaire
	Secondaire de 2 <sup>e</sup> cycle
	Secondaire

**Source** – STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA), *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003*, Toronto, Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 2003, p. 176

## **Enseignement postsecondaire**

**Gamme des établissements** – Des établissements publics aussi bien que privés dispensent l'enseignement postsecondaire et offrent des grades, des diplômes, des certificats et des attestations, en fonction de leur nature et de la durée du programme. Les universités et les collèges universitaires se concentrent sur les programmes menant à un grade, mais ils offrent également des diplômes et des certificats, souvent pour des professions désignées. Les établissements ne décernant pas de grade universitaire, tels les collèges, les collèges communautaires et les établissements de formation technique et professionnelle, offrent des diplômes, des certificats et, dans certains cas, deux années de cours universitaires donnant droit à des équivalences à l'université. Au Québec, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) offrent le choix entre des programmes de formation générale de deux ans, préalables à la poursuite d'études universitaires, ou des programmes de formation professionnelle de trois ans préparant les étudiantes et étudiants au marché du travail. Tous les établissements postsecondaires « reconnus » au Canada ont reçu du gouvernement de leur province ou territoire le pouvoir de décerner des diplômes et des attestations, en vertu de chartes ou de lois prévoyant des mécanismes qui évaluent la qualité des établissements et de leurs programmes. Grâce à des programmes complets offerts par Internet, par l'audiovisuel et par des documents imprimés, plusieurs établissements conventionnels, téléuniversités et réseaux collégiaux spécialisés sont en mesure de dispenser un enseignement à distance.

**Gestion** – Les universités sont très autonomes; elles établissent leurs propres critères d'admission et d'obtention du diplôme et jouissent d'une grande souplesse pour la gestion de leurs affaires financières et de leurs programmes. L'intervention gouvernementale se limite généralement au financement, aux barèmes des droits de scolarité et à l'introduction de nouveaux programmes.

Cependant, dans les collèges, la participation gouvernementale peut s'étendre aux politiques d'admission, à l'approbation des programmes, aux programmes d'études, à la planification institutionnelle et aux conditions de travail. La plupart des collèges ont un bureau des gouverneurs, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire et constitué de membres représentant le public, la population étudiante et le corps professoral. Des comités consultatifs où sont représentés le monde des affaires, l'industrie et les syndicats contribuent à orienter la planification des programmes.

**Financement** – En 2004-2005, les revenus des universités et des collèges du Canada se sont élevés à 27,7 milliards de dollars. Le financement assuré par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, y compris le financement de la recherche, a totalisé 55,6 p. 100 des revenus (ce pourcentage variant toutefois entre 43,6 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 70,5 p. 100 au Québec). Les droits de scolarité représentaient plus de 20 p. 100 du total, les legs de biens personnels, les dons, les subventions non gouvernementales et la vente de produits et de services représentaient une autre tranche de 24,2 p. 100. En 2004-2005, les dépenses universitaires et collégiales ont dépassé 27,9 milliards de dollars. Le Canada compte 157 universités et établissements publics décernant des grades et plus de 175 institutions et collèges publics reconnus. Les frais de

scolarité au niveau universitaire étaient en moyenne de 4172 \$ en 2004-2005 et les frais d'études des étudiantes et étudiants internationaux inscrits à un programme de premier cycle totalisaient en moyenne quelque 12 000 \$ par année. Dans les collèges (à l'extérieur du Québec), les frais de scolarité s'élevaient en moyenne à 2133 \$ (les personnes résidant au Québec ne paient aucuns frais de scolarité au niveau collégial). L'éducation est également financée par l'argent transféré par les gouvernements aux étudiantes et étudiants sous la forme de prêts, de bourses et de crédits d'impôt pour études. En 2003, les gouvernements fédéral et provinciaux ont dépensé environ 4,4 milliards de dollars sous toutes les formes d'aide financière aux études.

***Effectifs et diplômes remis*** – En 2004-2005, 785 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps plein (soit une hausse de près de 130 000 personnes au cours des trois années précédentes) et 270 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps partiel. En 2004, les universités du Canada ont remis quelque 135 000 baccalauréats, 26 000 maîtrises et 4000 doctorats. En 2003, plus de 736 000 étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel étaient inscrits dans les collèges du Canada. La participation à l'éducation postsecondaire a augmenté de façon importante au cours des dernières années, qu'elle soit mesurée en fonction du nombre d'inscriptions ou de la proportion de la population de n'importe quel groupe d'âge qui fréquente un collège ou une université. Les femmes continuent d'être majoritaires sur les campus universitaires et collégiaux.

***Activités universitaires*** – Au Canada, les établissements conférant des grades se concentrent sur l'enseignement et la recherche. En 2004-2005, la recherche et le développement effectués dans les universités du pays totalisaient 9,3 milliards de dollars, soit 35 p. 100 du total pour le Canada. L'enseignement est une fonction essentielle, qu'il soit dispensé dans les petits collèges d'arts libéraux, qui n'offrent que des grades de premier cycle, ou dans les grands établissements à large vocation. Le nombre d'étudiantes et étudiants varie entre 2000 à certains établissements et près de 60 000 étudiantes et étudiants à temps plein à l'Université de Toronto, la plus importante université du Canada. Plus de 10 000 programmes de premier et de deuxième cycle sont offerts dans les universités du pays, auxquels s'ajoutent les programmes menant à un grade légal ou à un certificat. La plupart des établissements dispensent l'enseignement en français ou en anglais, alors que d'autres fonctionnent dans les deux langues officielles. En 2003-2004, les universités du Canada employaient 37 000 professeures et professeurs à temps plein.

***Grades universitaires*** – Les grades universitaires sont offerts à trois niveaux consécutifs. Les programmes de baccalauréat sont accessibles aux personnes qui ont terminé avec succès leurs études secondaires ou, au Québec, le programme de deux ans du cégep. La plupart des universités ont également des critères d'admission et des itinéraires spéciaux pour les adultes. Le baccalauréat exige habituellement trois ou quatre années d'études à temps plein, selon la province et la nature générale ou spécialisée du programme. Un baccalauréat spécialisé comporte une année supplémentaire d'études. La maîtrise exige habituellement deux années d'études après le baccalauréat ou le baccalauréat spécialisé. Pour ce qui est du doctorat, de trois à cinq années additionnelles d'études et de recherche

et un mémoire sont normalement exigés. Pour les professions réglementées, notamment dans les domaines de la médecine, du droit, de l'éducation et du travail social, il faut généralement effectuer un stage avant de pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer sa profession. Les collèges universitaires offrent des programmes de trois et quatre ans menant à un baccalauréat.

**Activités collégiales** – Au niveau collégial, l'accent est mis sur l'enseignement, bien que la recherche appliquée y gagne en importance. Les collèges publics, les établissements spécialisés, les collèges communautaires, les instituts de technologie et les cégeps offrent un éventail de programmes de formation professionnelle dans un grand nombre de domaines professionnels et techniques, y compris les affaires, la santé, les arts appliqués, la technologie et les services sociaux. Ces programmes durent entre six mois et trois ans, certains établissements offrant également des diplômes d'études supérieures. Certains établissements spécialisés dispensent une formation dans un seul domaine, tel que les pêcheries, les arts, la technologie paramédicale ou l'agriculture. De plus, les collèges offrent la majorité des programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire, des programmes de formation préprofessionnelle et de préapprentissage ainsi que les cours en classe des programmes d'apprentissage enregistrés. De plus, un vaste éventail d'ateliers, de programmes courts et de programmes de recyclage y sont offerts aux professionnelles et professionnels et aux travailleuses et travailleurs qualifiés.

**Reconnaissance et coopération entre les collèges** – Les programmes collégiaux de deux et trois ans mènent généralement à un diplôme, alors que les programmes menant à un certificat durent généralement un an ou moins. Au Québec, les attestations d'études collégiales (AEC) sont équivalentes aux certificats. Certains collèges et institutions confèrent des grades universitaires et des grades d'études appliquées et d'autres offrent des programmes de niveau universitaire. Les collèges coopèrent très étroitement avec le milieu des affaires, l'industrie, les syndicats et la fonction publique pour dispenser des services de perfectionnement professionnel et des programmes spécialisés et, de façon plus large, avec leurs collectivités pour concevoir des programmes qui répondent aux besoins locaux. La plupart des collèges du Canada et certaines universités mettent en pratique l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), dans une partie au moins de leurs programmes, et de plus en plus de provinces offrent l'ERA aux adultes au niveau secondaire. L'ERA est un processus qui aide les adultes à démontrer leurs connaissances acquises en dehors d'une éducation formelle et à en obtenir la reconnaissance.

## Éducation des adultes

**Participation** – En 2002, 35 p. 100 des adultes déjà sur le marché du travail, soit un sur trois, ont suivi une formation formelle pour parfaire leur apprentissage et mettre à niveau leurs compétences dans le cadre de leur emploi. Ce faisant, ils ont reçu en moyenne 150 heures de formation. Vingt-cinq pour cent des adultes sur le marché du travail ont déclaré avoir suivi un programme de formation appuyé par leur employeur, cet appui pouvant prendre la forme d'un remboursement des coûts de la formation, d'horaires de travail plus souples ou du remboursement des frais de voyage. Les adultes qui participent à ce genre d'éducation ont davantage tendance à occuper un poste

administratif ou professionnel plutôt qu'un emploi manuel ou un emploi de bureau. À cet égard, c'est dans les secteurs des services publics, de l'enseignement et de l'administration publique que les taux de participation sont les plus élevés. De plus, les personnes qui jouissent d'un niveau plus élevé d'alphabétisation et d'instruction sont également plus enclines à participer à l'éducation des adultes. L'apprentissage autodirigé, grâce auquel les travailleuses et travailleurs apprennent d'eux-mêmes par l'observation, l'étude et l'apprentissage par les autres, était presque aussi commun que la formation formelle. Trente-trois pour cent des adultes actifs interrogés dans le cadre de travaux de recherche ont déclaré avoir suivi au cours des quatre semaines précédentes un apprentissage autodirigé informel, sous une forme ou une autre, lié à leur emploi.

***Prestataires*** – Les collèges constituent le principal outil d'éducation et de formation des adultes pour le marché du travail; les universités forment une proportion plus petite de travailleuses et travailleurs. Les groupes communautaires, en grande partie financés par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, répondent aux besoins spéciaux, notamment en alphabétisation, et desservent certains groupes tels que les personnes défavorisées en milieu rural, les communautés autochtones, les immigrantes et immigrants, les personnes licenciées et celles qui ont un niveau d'alphabétisation ou d'instruction peu élevé. L'apprentissage est un système de formation industrielle qui conjugue une expérience professionnelle pratique et une formation technique et qui mène à la reconnaissance des aptitudes professionnelles dans un métier spécialisé. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la formation en apprentissage et la plus grande partie des cours en classe sont donnés dans les collèges. Au Canada, les programmes d'apprentissage s'adressent surtout aux adultes. En 2002, le nombre d'inscriptions aux programmes d'apprentissage s'est élevé à près de 235 000, soit une augmentation de 40,8 p. 100 par rapport à 1996. Ces gains ont été enregistrés dans tous les groupes professionnels, notamment les métiers de la construction.

## **Activités du gouvernement du Canada**

***Contribution fédérale*** – Le gouvernement fédéral du Canada joue un rôle indirect dans l'éducation primaire et secondaire. Une partie des transferts de paiements fédéraux versés annuellement aux provinces et territoires est en principe destinée à l'éducation. Le gouvernement fédéral appuie financièrement l'éducation postsecondaire et l'enseignement des deux langues officielles. De plus, il est responsable de l'éducation des Indiennes et Indiens inscrits vivant dans les réserves, du personnel des forces armées et de la garde côtière et des personnes détenues dans les établissements correctionnels fédéraux.

***Éducation des Autochtones*** – Le gouvernement fédéral s'occupe de l'éducation des enfants indiens inscrits vivant dans les réserves, par l'entremise d'écoles provinciales ou fédérales administrées par les Premières nations. Il finance également l'aide et les programmes postsecondaires destinés aux Indiennes et Indiens inscrits. Les trois territoires du Nord, soit le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, offrent des services éducatifs aux Indiennes et Indiens inscrits et aux communautés inuites. Les enfants autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves sont éduqués dans



les écoles primaires et secondaires publiques de leur ville, de leur village ou de leur collectivité, où la province ou le territoire leur fournit la majorité des services éducatifs.

***Enseignement postsecondaire*** – En plus de financer les universités et les collèges par l’entremise des transferts de paiements, le gouvernement fédéral verse une aide directe aux étudiantes et étudiants. Chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants et d’autres programmes provinciaux et territoriaux similaires accordent des prêts et des exemptions d’intérêts à plus de 350 000 étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire. La Fondation canadienne des bourses d’études du millénaire verse annuellement 285 millions de dollars en bourses à quelque 100 000 étudiantes et étudiants aux quatre coins du Canada. Le Programme de la subvention canadienne pour l’épargne-études encourage financièrement les parents à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Ces programmes visent à rendre l’enseignement postsecondaire accessible à un plus grand nombre et à réduire la dette étudiante.

***Langues d’instruction*** – Fidèle à son histoire et à sa culture, le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles* (éditée en 1969 puis modifiée en 1988), qui établit le français et l’anglais comme les deux langues officielles du Canada et qui prévoit un soutien aux minorités de langue française et de langue anglaise. Selon le recensement de 2001, 67 p. 100 de la population ne parle que l’anglais, 13 p. 100 ne parle que le français et 18 p. 100 parle les deux langues. La population d’expression française se retrouve surtout au Québec et, alors que les autres provinces et territoires comportent une minorité francophone, le Québec compte une minorité anglophone. Les politiques et les programmes de financement du gouvernement fédéral en matière de langues officielles portent sur deux volets au chapitre de l’éducation : l’enseignement dans la langue de la minorité et l’apprentissage de la langue seconde. Par l’entremise du Programme des langues officielles dans l’enseignement, le gouvernement fédéral transfère aux provinces et territoires des fonds réservés à ces activités, et ce dans le cadre d’accords bilatéraux et généraux qui respectent les champs de compétence et les besoins uniques de chaque province et territoire. Les accords bilatéraux relatifs à ces contributions sont négociés aux termes d’un protocole conclu par l’entremise du Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC]. Deux programmes pancanadiens financés par le gouvernement fédéral et coordonnés par le CMEC donnent aux jeunes la possibilité de participer à un échange et d’étudier pendant l’été pour parfaire la maîtrise de la langue seconde.

## **Conseil des ministres de l’Éducation (Canada)**

***Rôle du CMEC*** – Le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l’éducation désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d’enjeux communs, entreprendre ensemble des initiatives sur l’éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l’éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l’éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble sur des objectifs communs couvrant un large éventail d’activités aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

## **Priorités ministérielles**

Lors de récentes réunions du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), les ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation se sont fixé trois priorités pour les prochaines années : l'éducation des Autochtones, l'alphabétisation et la capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire. À ces réunions, ils ont également discuté de plans d'action concertée susceptibles de mettre à contribution le gouvernement fédéral et d'autres partenaires, au besoin.

**Éducation des Autochtones** – Lors du recensement de 2001, près de un million de personnes se sont déclarées être autochtones (Indiennes et Indiens, Métisses et Métis ou Inuites et Inuits), soit 3,3 p. 100 de la population. Le tiers des Autochtones ont 14 ans ou moins, ce qui a d'importantes répercussions sur le système d'éducation. Cependant, leurs taux de réussite au secondaire et leurs taux de participation et de réussite au niveau postsecondaire demeurent bien en deçà de la moyenne pancanadienne.

Chaque province et territoire a procédé à des changements pour faire participer les communautés et les parents autochtones à la planification et à la révision des programmes d'études et des pratiques pédagogiques de façon à les rendre davantage pertinents aux yeux des Autochtones et fidèles à leur histoire, à leur culture et à leurs traditions, et ce pour le bénéfice de toute la clientèle scolaire. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer le rendement scolaire des Autochtones, par exemple : des services de transition et d'aide aux études, des ressources culturellement pertinentes, le recrutement et la formation d'un personnel enseignant autochtone, la création d'établissements primaires, secondaires et postsecondaires spécialisés ainsi que des méthodes souples d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

Des progrès ont été réalisés. Ainsi, au cours des dernières années, le nombre de jeunes Autochtones hors des réserves qui ont terminé leurs études secondaires a augmenté. En outre, les Autochtones âgés entre 25 et 34 ans sont plus nombreux à obtenir leur diplôme d'études postsecondaires. Un plus grand nombre d'enfants autochtones vivant en dehors des réserves suivent un programme préscolaire et la proportion d'Autochtones inscrits à un programme préscolaire conçu spécialement pour eux a quadruplé en cinq ans.

Comme le précise leur nouveau plan d'action, les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux coopéreront avec les représentantes et représentants autochtones locaux, les partenaires du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral pour recenser et partager les pratiques exemplaires en matière d'éducation des Autochtones, y compris en ce qui concerne le recrutement et la formation du personnel enseignant ainsi que l'élaboration et la mise en commun d'indicateurs de l'éducation propres aux Autochtones. Cette information servira ensuite dans la recherche d'autres moyens d'améliorer les résultats d'apprentissage des Autochtones.

**Alphabétisation** – L'alphabétisation est un des grands enjeux de l'éducation au Canada, puisqu'elle est essentielle à la réussite professionnelle et à la qualité de vie de chaque

personne. Les résultats du Canada au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, administré en 2003 aux élèves de 15 ans, étaient parmi les plus élevés du monde dans les domaines de l'alphabétisation que sont la lecture, les sciences, la résolution de problèmes et les mathématiques. Le PISA a également révélé que le Canada avait un des niveaux les plus élevés d'équité au chapitre du rendement. Cependant, il a aussi montré que les divers niveaux d'alphabétisation observés au pays étaient attribuables, en partie, au statut socioéconomique, au sexe et à l'origine ethnique.

Selon une étude internationale récente, l'Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, seulement 58 p. 100 des adultes âgés entre 16 et 65 ans possèdent les capacités de lecture nécessaires à la plupart des exigences quotidiennes. Par conséquent, un nombre important d'adultes ont de faibles capacités en lecture et écriture, ce qui peut nuire à leur participation à la société et à l'économie.

Dans l'ensemble des provinces et territoires, l'aide financière, les ressources et les programmes continuent d'être accrus pour aider les adultes et les jeunes d'âge scolaire à atteindre un niveau d'alphabétisation plus élevé, grâce notamment aux mesures suivantes :

- amélioration de l'accès en classe aux livres et aux ressources;
- multiplication des possibilités de perfectionnement professionnel pour préparer le personnel enseignant à répondre aux besoins en matière d'alphabétisation;
- élargissement des programmes fructueux à plus de classes et d'écoles;
- multiplication des programmes de maternelle dispensés toute la journée et des programmes renforcés visant à aider les parents à mieux préparer leurs enfants à l'école;
- financement accru des programmes à frais partagés pour l'alphabétisation des adultes;
- multiplication des subventions pour les programmes communautaires d'alphabétisation des jeunes et des adultes;
- programme de sensibilisation et de motivation mettant à contribution les membres de la collectivité susceptibles de servir de modèles et d'inciter les garçons à lire;
- financement accru d'une intervention concertée mettant à contribution le gouvernement, les districts, les conseils et les commissions scolaires ainsi que les collectivités;
- soutien accru aux programmes d'alphabétisation familiale;
- importance plus grande accordée à l'élaboration de textes écrits qui reflètent la culture et le vécu des apprenantes et apprenants.

Le plan d'action du CMEC prévoit la tenue, dans un avenir rapproché, de deux forums : le premier sur l'alphabétisation des jeunes d'âge scolaire et le second sur l'alphabétisation des adultes. Ces forums aideront à recenser les initiatives concrètes visant à élever de façon marquée le niveau d'alphabétisation chez les enfants, les jeunes et les adultes.

*Accessibilité et capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire* – Au cours des 10 prochaines années, les universités du Canada devront accueillir 200 000 personnes supplémentaires dans un système qui en dessert actuellement déjà plus de 785 000. Avec la demande toujours croissante de places, il est de plus en plus urgent de moderniser les installations existantes, d'en construire de nouvelles, de recruter et de maintenir les effectifs professoraux et le personnel de soutien et de solutionner les autres problèmes liés au sous-financement chronique. Au cours de la prochaine décennie, il faudra par exemple remplacer jusqu'à 20 000 professeures et professeurs, dont la majorité prendront leur retraite, et en embaucher 10 000 de plus pour répondre à la demande.

D'autres facettes de la capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire sont source de préoccupation, notamment : les besoins et les coûts croissants liés au matériel de recherche, à l'équipement de laboratoire et aux technologies de l'information et des communications; l'entretien des édifices depuis trop longtemps négligés; la capacité des établissements de payer les nombreux coûts indirects de la recherche; les répercussions des changements démographiques régionaux sur les établissements; la nécessité de recruter un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de deuxième et troisième cycle dans certains domaines et d'offrir aux établissements le corps professoral dont ils auront besoin; et le maintien de la qualité de la recherche et de programmes d'études postsecondaires capables de former un nombre croissant de diplômées et diplômés qualifiés dont ont besoin la société, le monde des affaires et l'industrie.

Un sujet de préoccupation particulier lié à l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire est l'endettement étudiant et ses répercussions sur le profil démographique des effectifs étudiants. Environ la moitié des personnes qui ont obtenu leur diplôme d'études collégiales ou leur baccalauréat en 2000 ont terminé leurs études avec une dette étudiante, principalement sous la forme de prêts d'études gouvernementaux. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élargissent considérablement la portée de leurs programmes d'aide financière aux études pour faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire, et ce, en réduisant ou en remettant la dette ou les intérêts pour inciter les gens à terminer leurs études, en augmentant les subventions et les bourses et en élaborant des solutions de financement qui répondent aux besoins changeants d'une population étudiante hétérogène. Certaines provinces et certains territoires ont également gelé les droits de scolarité.

Dans une première étape d'une intervention concertée du CMEC, la situation des systèmes postsecondaires sera sondée et, ainsi, les défis que doivent relever les provinces et territoires seront recensés. À partir de cet aperçu des enjeux, un exposé de position et une stratégie mettant à contribution le gouvernement fédéral seront élaborés. Le relativement jeune Conseil de la fédération réunit les premiers ministres provinciaux et territoriaux pour promouvoir la coopération intergouvernementale et est invité à se pencher sur les enjeux de l'enseignement postsecondaire.

Outre ces trois priorités, les provinces et territoires ont convenu de donner aux politiques et à la recherche les orientations suivantes pour mieux atteindre leur objectif, celui de créer les meilleurs systèmes d'éducation du monde grâce auxquels tous les apprenants et

apprenantes réussissent : les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux, les écoles saines, la technologie et l'apprentissage en ligne, la formation du personnel enseignant, les résultats d'apprentissage et les transitions. Ces enjeux continueront d'être prioritaires, tant à l'échelle provinciale et territoriale qu'à l'échelle pancanadienne.

***Besoins éducatifs spéciaux*** – Au Canada, l'éducation des personnes ayant des besoins spéciaux est axée sur le principe de la plus grande inclusion possible dans les classes régulières. Qu'elle soit dispensée dans des classes régulières ou séparées, elle repose sur l'idée que chaque enfant peut apprendre et mérite d'avoir la possibilité de réussir dans la pleine mesure de ses capacités. L'inclusion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers augmente la pression sur le personnel enseignant et sur les conseils et commissions scolaires. C'est pourquoi chaque province et territoire élabore des politiques et des procédures détaillées, met en œuvre des ressources et des services de soutien sur mesure, déploie des efforts concertés avec les autorités de l'éducation, de la santé et des services sociaux, recrute du personnel supplémentaire et offre une formation spécialisée au personnel enseignant. Néanmoins, le soutien fourni ne suffit pas toujours en raison de la complexité et de l'étendue des besoins.

***Écoles saines*** – La santé physique et émotionnelle des élèves, conjointement avec des écoles sécuritaires et humaines où règne un environnement social et physique sain, est un facteur important de réussite scolaire. Les écoles font la promotion d'une bonne alimentation, de l'activité physique, de la prévention des blessures, de contenus sur la santé intégrés dans le programme d'études, de la lutte contre le tabagisme et de saines habitudes de vie. Elles s'occupent également de garantir une plus grande sécurité, y compris en réalisant des vérifications de sécurité, en installant des caméras devant les entrées, en mettant en œuvre des programmes de prévention de l'intimidation et en déployant diverses autres initiatives, tel un système efficace de soutien au comportement, qui offre aux communautés scolaires la formation et le soutien dont elles ont besoin pour travailler efficacement avec tous les élèves, même ceux dont le comportement est difficile. Dans les domaines vulnérables, les écoles sont soumises à des tests et sont mieux préparées à affronter d'éventuelles catastrophes naturelles. Les ministres de l'Éducation profitent du fait que l'école offre un cadre unique permettant d'influencer de façon marquée plusieurs facettes de la santé des élèves, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe. La coopération est essentielle puisque le personnel enseignant, les administratrices et administrateurs scolaires, les parents et les élèves travaillent avec les autorités locales responsables de la santé et de la sécurité, les gouvernements, les groupes communautaires et le milieu de la recherche.

***Technologie et apprentissage en ligne*** – Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont jugées essentielles à l'éducation, comme en témoignent les sommes qui leur sont affectées. Les ordinateurs sont utilisés à des fins pédagogiques dans plus de 99 p. 100 des écoles primaires et secondaires du Canada, à un taux moyen de 72 ordinateurs par école et de cinq élèves par ordinateur. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, presque toutes les écoles primaires et secondaires étaient branchées à l'Internet par l'entremise d'ordinateurs accessibles aux élèves. Ces derniers avaient aussi largement accès à des logiciels de traitement de texte et de présentation, à des

programmes didactiques, à des exercices, à des tableurs électroniques et à des programmes de base de données. L'intégration accrue des TIC dans le programme d'études, la formation du personnel enseignant aux applications pédagogiques et le financement de l'entretien et de la mise à niveau technologiques nécessitent une attention constante. De plus, la technologie est davantage mise au service de l'enseignement postsecondaire pour offrir des services d'information sur les établissements, d'inscription, d'aide financière, de prestation directe des programmes et des cours, d'orientation professionnelle et de recherche d'emploi ainsi que des ressources documentaires, des ressources de recherche et des réseaux de pointe pour les éducatrices et éducateurs et le milieu de la recherche.

***Formation du personnel enseignant*** – On attend beaucoup du personnel enseignant car l'éducation, qui se veut inclusive sur le plan social et qui se doit d'être axée sur les compétences, a évolué pour répondre à de nouveaux besoins sociaux et économiques. L'enseignement, les programmes d'études et l'évaluation sont devenus plus exigeants et plus souples à la fois. Tout en s'adaptant aux divers besoins et niveaux d'habiletés des élèves, le personnel enseignant doit également enseigner un programme d'études qui intègre d'importants messages sociaux et veiller à développer les compétences au-delà de la simple maîtrise d'une matière. Dans une large mesure, il est disposé à accepter ce nouveau rôle élargi et à y exceller, mais il demande à cette fin l'accès à plus de soutien, à plus d'options de formation et à plus de ressources.

La formation initiale du personnel enseignant est en grande partie confiée aux universités. La refonte des programmes se fait de façon concertée et met à contribution les établissements, le gouvernement, les professionnelles et professionnels de l'éducation et, habituellement, le public. La responsabilité du perfectionnement professionnel du personnel enseignant actif est partagée entre les ministères de l'Éducation, les conseils et commissions scolaires, les universités, les associations d'enseignantes et d'enseignants et les organisations non gouvernementales qui bénéficient d'une expertise particulière. Outre la formation, les ministères de l'Éducation sont également préoccupés par le recrutement et la rétention des effectifs enseignants, surtout en milieu rural et pour certaines matières.

***Résultats d'apprentissage*** – Les systèmes d'éducation du Canada participent à diverses études internationales mesurant le rendement scolaire, que viennent compléter des programmes d'évaluation et des seuils-repères précis d'envergure pancanadienne, provinciale et territoriale. De plus, grâce à des attentes et à des mesures du rendement précises utilisées comme indicateurs du progrès, des études longitudinales aident les responsables de l'élaboration des politiques à trouver des interventions adaptées aux élèves.

Puisque environ 30 p. 100 des élèves du secondaire risquent de ne pas terminer leurs études, les gouvernements incitent les jeunes à rester à l'école en leur offrant les outils dont ils ont besoin pour réussir, par exemple : un personnel enseignant plus nombreux au niveau secondaire, des services de soutien spéciaux pour les élèves en difficulté (y compris les services de spécialistes et de mentors en langue et en mathématiques), de

meilleures possibilités de formation professionnelle et d'éducation coopérative, un financement accru aux écoles qui ont des besoins socioéconomiques particuliers, des ressources et des programmes spéciaux pour les décrocheuses et décrocheurs qui retournent à l'école et des changements au programme d'études qui tiennent compte des orientations et des réalisations de chacun.

Parallèlement à cet accent mis sur les résultats d'apprentissage, des rapports et des outils de reddition des comptes au public fournissent aux élèves, à leurs parents et au public en général de l'information sur le rendement des écoles et des conseils et commissions scolaires en ce qui concerne divers facteurs, tels les taux d'obtention du diplôme, la transition d'une année scolaire à l'autre et la poursuite d'études postsecondaires. La reddition généralisée des comptes en matière de rendement et de résultats d'apprentissage témoigne du fait que l'éducation est reconnue comme un mandat public et que chacun est un partenaire au sein du système.

**Transitions** – À l'heure actuelle, les gouvernements s'intéressent de près à la transition des élèves entre l'école secondaire et le monde du travail ou l'enseignement postsecondaire. Parce que le marché du travail a besoin de gens qualifiés et que les jeunes désirent poursuivre une carrière, de nombreux programmes ont été conçus pour faciliter cette transition. Plusieurs de ces programmes placent les élèves en milieu de travail pendant une période prolongée pour leur permettre d'acquérir des habiletés d'emploi, des compétences professionnelles, un sens du leadership et une confiance en eux et d'obtenir en même temps des crédits d'études secondaires et de formation technique. Ces programmes peuvent également être conjugués à des services d'orientation professionnelle et scolaire visant à encourager et à guider les élèves dans leurs choix. Les installations et les programmes consacrés à l'apprentissage et à la formation technique et professionnelle sont revus et modernisés pour tenir compte des tendances de l'industrie. De plus, des cours précis sont offerts dans les collectivités où les besoins en main-d'œuvre qualifiée sont clairement définis. Un financement accru des programmes de transition pour les élèves à risque, les Autochtones, les jeunes des collectivités isolées et les autres groupes habituellement défavorisés s'est traduit par des initiatives innovantes et par une hausse des taux de participation, de rétention et de succès.

Divers sites Web offrent également de l'information complète sur la formation professionnelle, les qualifications requises et les possibilités pour les élèves, les établissements et les employeurs. Des sites Web et des programmes de transfert de crédits facilitent la transition des élèves vers l'enseignement postsecondaire et le transfert des crédits d'un établissement à l'autre *au sein des provinces et territoires*. D'autres efforts sont toutefois nécessaires pour favoriser la transférabilité et les transitions *entre les provinces et territoires* au niveau postsecondaire.

## Sources

### *Sites Web consultés*

Association des universités et collèges du Canada (AUCC)

[www.aucc.ca](http://www.aucc.ca)

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)

[www.cicdi.ca](http://www.cicdi.ca)

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), dont le site comporte des liens aux sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation.

[www.cmec.ca](http://www.cmec.ca)

Statistique Canada

[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)

### *Publications*

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Access, Inclusion and Achievement: Closing the Gap. Country Report: Canada*, préparé pour la 15<sup>e</sup> Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, Édimbourg, 27-30 octobre 2003, 2004 (en anglais seulement). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Quality Education for All Young People: Challenges, Trends, and Priorities – Report of Canada*, préparé pour la 47<sup>e</sup> séance de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 8-11 septembre 2004, 2004 (en anglais seulement). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

STATISTIQUE CANADA. *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1996-1997 à 2002-2003*, Ottawa, Statistique Canada, 2004. Sur Internet : [www.statcan.ca/english/research/81-595-MIE/81-595-MIE2004022.pdf](http://www.statcan.ca/english/research/81-595-MIE/81-595-MIE2004022.pdf).

STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003*, Toronto, Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 2003. Sur Internet : <http://www.cmec.ca/stats/indexf.stm>.

STATISTIQUE CANADA, RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *À la hauteur : résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE. La performance des jeunes du Canada en mathématiques, en lecture, en sciences et en résolution de problèmes – Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans, 2003, 2004*. Sur Internet : <http://www.cmec.ca/pisa/2003/indexf.stm>.